



## LES ARCHERS DE LA LANDE CASTELNAUDAISE

association loi 1901 déclarée à la sous préfecture de Lesparre-Médoc n° W334000715  
affiliée à la FFTA N° 1033070 – identifiant SIRET : 505 082 446 00012 – non assujettie à la TVA

siège social – hôtel de ville-20 rue du château - 33480 CASTELNAU DE MEDOC

contacts : Président Ryan Loissau 07 81 52 82 81

Secrétaire Claire Courtin 06 59 07 52 66 – Trésorière Gaëlle Sakate 06 07 02 72 51

messagerie : arc33480@laposte.net

site :<https://arc-castelnaud.sportsregions.fr/>

### INSCRIPTION 2025 - SAISON SPORTIVE 2024-2025

#### DOCUMENT A CONSERVER PAR L'ADHÉRENT

Les jeunes nés au plus tard en 2014 sont accueillis dans le club, ils auront donc au minimum 10 ans dans l'année scolaire.

Vous avez la possibilité de faire 3 séances d'essai avant de vous inscrire, mais l'entraîneur validera votre inscription

**Inscriptions maximum de douze jeunes archers jusqu'au 19 octobre 2024**

**Le premier entraînement aura lieu cette année le 7 septembre 2024, le dernier le 5 juillet 2025.**

La licence fédérale est valable du 1er septembre au 31 août, mais la saison sportive encadrée par un entraîneur est assurée seulement pendant les périodes scolaires.

#### ENTRAÎNEMENTS AU TERRAIN DES LAMBERTS - COMMUNE DE MOULIS EN MEDOC ROUTE DE BRACH

- les archers autonomes jeunes et adultes samedi après-midi à partir de 14 h
- les enfants et adultes débutants ou confirmés le samedi après-midi de 13h30 à 14h30

vous devez vous présenter 10 minutes avant le début de l'entraînement afin d'être prêt pour le début du cours,  
nous ne sommes pas une garderie, nous remercions les parents de venir récupérer leur enfant dès la fin de l'entraînement

**En cas d'absence nous vous remercions de prévenir au plus tard le vendredi par SMS**

ou un membre du bureau qui transmettra votre message

l'entraîneur Olivier Chivret	06 37 05 41 17
Président Ryan Loissau	07 81 52 82 81
Secrétaire Claire Courtin	06 59 07 52 66
Trésorière Gaëlle Sakate	06 07 02 72 51

#### **DES 3 ABSENCES NON PRÉVENUES L'ENFANT NE SERA PLUS ACCEPTÉ A L'ENTRAÎNEMENT**

Le club prêtera la première année un arc d'initiation mais le jeune archer doit se procurer :  
un carquois, 6 flèches, un brassard, une palette ou un gant. Le club peut vous commander ces articles auprès d'Héraclès Archerie

Le jeune archer doit porter : un vêtement pas trop ample, un pantalon épais genre jean, des chaussures étanches pour l'extérieur  
nous lui recommandons également d'avoir une gourde ou une petite bouteille d'eau.

Les pas de tirs d'entraînements des Lamberts à Moulis sont libres d'accès. Un jeune archer possédant son arc doit obligatoirement être accompagné d'un adulte.

#### **Documents à fournir :**

- le bordereau d'adhésion (rappel âge minimum 10 ans dans l'année scolaire 2024-2025)
- le règlement de l'adhésion (étalement possible) - une photo d'identité récente (ne pas agraffer ni coller)
- le questionnaire de santé

**nouvel adhérent : renseigner le questionnaire de santé spécial mineur ou adulte (voir site du club)**

**rubrique infos pratiques - documents**

**ancien adhérent : renseigner le questionnaire de santé reçu au mois d'août par message de la FFTA**

si une de vos réponses est négative vous devrez fournir un certificat médical de pratique du tir à l'arc y compris en compétition

#### **En apposant sa signature l'adhérent majeur ou le représentant légal d'un enfant mineur s'engage :**

- à respecter le règlement intérieur (à lire sur le site du club),
- avoir eu connaissance des jours et horaires d'entraînement et de les respecter,
- devoir prévenir l'entraîneur en cas d'absence par SMS au plus tard le vendredi
- avoir transmis au club pour un enfant mineur les éventuels problèmes médicaux,
- décharger le club et ses membres de toutes responsabilités avant et après l'heure des cours.
- à confirmer la réception des messages envoyés par le club,
- aviser le club si changement d'adresse de messagerie ou de téléphone

LE \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**SIGNATURE**



**LES ARCHERS DE LA LANDE CASTELNAUDAISE**

association loi 1901 déclarée à la sous préfecture de Lesparre-Médoc n° W334000715  
affiliée à la FFTA N° 1033070 – identifiant SIRET : 505 082 446 00012 – non assujettie à la TVA  
siège social – hôtel de ville-20 rue du château - 33480 CASTELNAU DE MEDOC  
contacts : Président Ryan Loissau 07 81 52 82 81  
Secrétaire Claire Courtin 06 59 07 52 66 – Trésorière Gaëlle Sakate 06 07 02 72 51  
messagerie : arc33480@laposte.net site :https://arc-castelnaud.sportsregions.fr/

**ADHESION 2025 -SAISON SPORTIVE 2024-2025 - A REMETTRE AU CLUB**

**INSCRIPTION DES JEUNES JUSQU'AU SAMEDI 19 OCTOBRE (MINIMUM 10 ANS DANS L'ANNÉE SCOLAIRE)**

Nom – Prénom \_\_\_\_\_ pour une dame mariée nom de naissance \_\_\_\_\_

Nom du parent si différent de l'enfant \_\_\_\_\_

Naissance : date \_\_\_\_\_ pays \_\_\_\_\_ département \_\_\_\_\_ ville \_\_\_\_\_

Adresse :

**Pour un adhérent majeur :** Adresse de messagerie : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

**Pour un adhérent mineur :** préciser adresse de messagerie et téléphone principal

**MAMAN :** Adresse de messagerie : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

**PAPA :** Adresse de messagerie : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

**Autorisez vous la publication de photos prises lors d'entraînements ou concours ?**

OUI

NON

**justificatif de santé ou certificat médical donné le :** \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**obligatoire (FFTA)**

**TARIFS**

		COMPÉTITION AVEC LICENCE FÉDÉRALE	MONTANT	CHOIX
PHOTO	ADULTE ET JEUNE (minimum 10 ans dans l'année scolaire)		125,00	
	PRATIQUE EN CLUB SANS LICENCE FÉDÉRALE			
	SANS COMPÉTITION	né au plus tard au 01/01/2007	65,00	
	LICENCIES AUTRE CLUB		45,00	
TOTAL RÉGLÉ PAR		CHÈQUE	ESPÈCES	

REFERENCE DU CHÈQUE : \_\_\_\_\_

**En apposant sa signature l'adhérent ou son représentant légal reconnaît**

LE \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**SIGNATURE**

- s'engager à respecter le règlement intérieur (à lire sur le site du club),
- avoir eu connaissance des jours et horaires d'entraînement et de les respecter,
- devoir prévenir l'entraîneur en cas d'absence par SMS,
- avoir transmis au club pour un enfant mineur les éventuels problèmes médicaux,
- décharger le club et ses membres de toutes responsabilités avant et après l'heure des cours.
- à confirmer la réception des messages envoyés par le club,
- aviser le club si changement d'adresse de messagerie ou de téléphone